



SOUS-PREFECTURE D'ISTRES
N° 2026/37

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CARRY-LE-ROUET

ACTE COMMUNICABLE

SEANCE DU 23 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 23 juin, à 16 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 11 juin 2026

Nombre de membres	Les membres présents en séance :
En exercice : 11	M. CARPENTIER, Mme GUIONNET, M. GARNONE,
Présent(s) : 10	M. JOURDAN, Mme VERGELY, Mme GUARINO
	Mme BISSON-GUENOUN, Mme DAUBOL, M. SEGUIN,
	M. THIRION
Pouvoir(s) : 01	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir :
Absent(s) : 00	Mme BELGACEM à Mme DAUBOL
	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Délibération comportant 4 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : /

Secrétaires de Séance :

Mme DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

06 JUIL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_37DEL-DE

OBJET : GOUTER DE FIN D'ANNEE DES AINES (NOEL) 2026:
Prise en charge par le CCAS de CARRY-LE-ROUET

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, soumet au conseil d'administration l'organisation et la prise en charge financière du « Goûter de fin d'année des aînés (Noël) 2026 » par le CCAS de Carry-le-Rouet pour l'exercice 2026.

Cette manifestation se réaliserait courant décembre 2026 dans une salle municipale.

Le président du CCAS propose aux administrateurs du CCAS la gratuité pour l'ensemble des seniors participant à cette manifestation, domiciliés sur la commune.

La prise en charge financière du CCAS concernerait :

- l'animation : 4 devis sont présentés aux administrateurs

NOM	DEVIS	Propositions	Montant TTC
FAMEVENTS Gardanne	D2026060502 du 5 juin 2026	Spectacle cabaret : 5 artistes 90 minutes et ensuite 1 h animation dansante (2 chansons chantées et ensuite playliste)	2 370.00
ART'ET SOUHAITS Lunel	Devis du 30.05.2026	Spectacle Cabaret : 7 artistes 1 h Et ensuite 1 h animation dansante	2 500.00
ENERGIC ANIMATIONS Beaucaire	Devis du 28/05/2026	Spectacle musical Chorégraphie « Le tour du monde en chansons » 5 artistes et 2 régisseurs 1 h 30 de spectacle et animation dansante	2 600.00 €
LES AMIS DE L'ETOILE BLEUE Marseille	Devis n° 75 du 26/05/2026	Spectacle Cabaret : 90 minutes 3 artistes	2 782.50

- la SACEM
- les assiettes de goûter pour les participants comprenant : gâteaux, chocolats
- les boîtes de chocolats offertes aux participants
- les boissons pour l'ensemble des participants
- la présence d'un agent SSIAP
- les frais annexes liés à la manifestation :

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

06 JUL. 2026

ID : 013-261300693-20260623-2026_37DEL-DE

- ♦ assiettes, verres, couverts, serviettes et nappes jetables
- la prise en charge éventuelle des repas pour les artistes
- produits divers : décoration pour la salle et le dressage des tables, autres produits en fonction des besoins

La dépense prévisionnelle serait aux environs de 6000 € TTC (six mille euros).

La dépense prévisionnelle annoncée est variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation pour l'exercice 2026.

La dépense dépendrait sur le budget du CCAS exercice 2026 - chapitre 011

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE :

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** l'organisation et la prise en charge financière du « Goûter de fin d'année des aînés (Noël) 2026 » par le CCAS de Carry-le-Rouet pour l'exercice 2026 :

- l'animation, la SACEM
- les assiettes de goûter pour les participants comprenant : gâteaux, chocolats
- les boîtes de chocolats offertes aux participants
- les boissons pour l'ensemble des participants
- la présence d'un agent SSIAP
- les frais annexes liés à la manifestation :
 - assiettes, verres, couverts, serviettes et nappes jetables
 - la prise en charge éventuelle des repas pour les artistes
 - produits divers : décoration pour la salle et le dressage des tables, autres produits en fonction des besoins

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la gratuité à l'ensemble des participants au « Goûter de fin d'année des aînés (Noël) 2026 » organisé par le CCAS de Carry-le-Rouet

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** le devis de la Société FAMEVENTS de Gardanne n° D2026060502 du 5 juin 2026 pour un montant TTC de 2370 € (deux mille trois cent soixante dix euros)

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

Envoyé en préfecture le 06/07/2026

Reçu en préfecture le 06/07/2026

Publié le

ID : 013-261300693-20260623-2026_01 DEL-DE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** la prise en charge financière du « Goûter de fin d'année des aînés (Noël) 2026 » par le CCAS de Carry-le-Rouet pour un montant prévisionnel de 6000 € TTC (six mille euros). La dépense prévisionnelle annoncée est variable à la baisse ou à la hausse en fonction du nombre de participants à cette manifestation pour l'exercice 2026.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires,

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **DONNE** délégation au Président du CCAS et en cas d'empêchement du Président à la Vice-Présidente ou au Vice-Président délégué du CCAS, en cas d'empêchement ou d'absence, pour procéder à la signature des devis et des commandes nécessaires pour le « Goûter de fin d'année des aînés (Noël) 2026 » ainsi qu'à la mise en paiement de ces dépenses.

Les achats pour la réalisation de cette manifestation devront rester dans le cadre du marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- **APPROUVE** que les dépenses s'inscrivent au budget du CCAS - Exercice 2026 – Chapitre 011.

- 11 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. »

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

Pour extrait certifié conforme au Registre.

Acte rendu exécutoire
Après envoi en Sous-Préfecture
d'Istres

Le : 06 JUIL. 2026
Et publication ou notification
Le :



POUR EXTRAIT CONFORME

FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 23 juin 2026

Le Président du C.C.A.S.
René Francis CARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet